



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

Circulaire administrative  
CA/77(Rév.)

Le 25 septembre 2000

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux  
Membres du secteur des radiocommunications**

**Objet:** Plan opérationnel 2000 révisé du Secteur UIT-R

**Référence:** Circulaire administrative CA/77 du 1er mars 2000

Vous trouverez ci-jointe une version mise à jour du Plan opérationnel 2000 du Secteur UIT-R. Cette version remplace celle qui a été diffusée le 1er mars 2000 par le biais de la Circulaire administrative CA/77. La mise à jour rend compte de l'incidence des décisions prises par l'Assemblée des radiocommunications et par la Conférence mondiale des radiocommunications.

Robert W. Jones  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Pièce jointe:** Plan opérationnel 2000

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

PLAN OPÉRATIONNEL DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS  
POUR L'ANNÉE 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1 Introduction .....	5
1.1 Observations générales.....	5
1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 2000 .....	5
1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP) proposés.....	6
1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 2000 (coûts directs) .....	6
2 Services spatiaux.....	7
2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux à satellite.....	7
2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite.....	7
2.3 Modification des Plans d'assignation de fréquences et conversion du Plan d'allotissement.....	8
2.3.1 Modification des Plans d'assignation de fréquences (appendices S30/S30A) .....	8
2.3.2 Traitement des demandes reçues par le Bureau au titre du Plan d'allotissement de l'appendice 30B .....	10
2.4 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence .....	10
2.5 Principe de diligence due .....	11
2.6 Développement d'un logiciel pour le traitement des notifications spatiales .....	12
2.7 Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG.....	13
2.8 Résolution 53 - Mise à jour des colonnes "Observations" du Plan SRS.....	14
2.8bis Mise en oeuvre de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000) - Compatibilité entre les nouveaux Plans et d'autres services ainsi qu'avec le Plan pour la Région 2 .....	14
2.9 Résolution 532 - Examen et révision éventuelle des Plans du SRS, GRI/GET .....	15
2.9bis Mise en oeuvre de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000) - Traitement des réseaux soumis au titre des articles 4, 6 et 7 des appendices S30 et S30A .....	15
2.10 Décision 482 du Conseil - Recouvrement des coûts de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite.....	15
2.11 Décision 483 du Conseil - Améliorations du traitement des fiches de notification de réseau à satellite.....	16
3 Services de Terre.....	16

	<b>Page</b>
3.1 Demandes de coordination concernant les services de Terre.....	16
3.2 Procédures de modification des Plans pour les services de Terre.....	17
3.3 Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre.....	17
3.3.1 Article S11 .....	17
3.3.2 Article S12 .....	18
3.3.3 Autres procédures réglementaires .....	18
3.4 Application des procédures administratives et opérationnelles .....	18
3.5 Mise en oeuvre des Résolutions des conférences.....	19
3.6 Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre .....	19
4 Commissions d'études de l'UIT-R et activités connexes.....	20
4.1 Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études.....	20
4.2 Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS) .....	23
4.3 Appui à la Réunion de préparation à la Conférence.....	24
4.4 Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2000 (AR-2000).....	25
4.5 Appui à la réunion des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études qui se tiendra en l'an 2000 .....	26
4.6 Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études....	27
5 Règles de procédure: examen des conclusions, études spéciales.....	27
6 Groupe consultatif des radiocommunications.....	27
7 Séminaires et préparation des conférences.....	27
7.1 Séminaires du Bureau des radiocommunications.....	27
7.2 Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72 (CMR-97)).....	28
8 Elaboration des publications du BR.....	28
8.1 Publications réglementaires (y compris les documents de service) .....	28
8.2 Autres publications.....	29
9 Assistance aux Membres.....	30
9.1 Assistance particulière aux administrations des pays en développement .....	30
9.2 Traitement des cas de brouillage préjudiciable .....	30
9.3 Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification et de modification des Plans.....	30
9.4 Assistance à des entités non Membres du Secteur .....	31
10 Coopération.....	31

	<b>Page</b>
10.1	Coopération avec l'UIT-D ..... 31
10.1.1	Activités des commissions d'études ..... 31
10.1.2	Projets de gestion du spectre à long terme ..... 32
10.2	Coopération avec l'UIT-T..... 33
10.3	Coopération entre organes consultatifs ..... 33
10.4	Coopération avec les organisations internationales ou régionales ..... 34
11	Services internes au BR ..... 34
11.1	Appui informatique ..... 34
11.2	Appui général ..... 35
12	Récapitulation des ressources ..... 36
12.1	Ressources budgétaires ..... 36
12.2	Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR ..... 37
12.3	Gestion générale..... 37

## **1 Introduction**

### **1.1 Observations générales**

Le présent plan opérationnel découle du plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis dans sa Résolution 71; il détermine les résultats qui devront être obtenus en 2000 par la réalisation, au Bureau des radiocommunications (BR), d'un certain nombre d'activités qui relèvent de deux catégories: d'une part, les travaux ordinaires, qui reviennent à intervalles réguliers et, d'autre part, les études ou projets particuliers, dont la durée est limitée. Le présent document servira de base à la gestion des activités du Bureau. Le déroulement des travaux devant être effectués par les diverses unités du BR est évalué à l'occasion de rapports trimestriels où la situation à la fin de chaque trimestre est comparée avec les résultats attendus: ce processus d'évaluation doit être facilité par la mise en place d'indicateurs fondamentaux de performance qui privilégieront les besoins des Membres tout en tenant compte à la fois de la charge du travail du BR et des ressources mises à sa disposition sur décision du Conseil de l'UIT.

A cet égard, le Conseil a pris d'importantes décisions à ses sessions de 1998 et 1999 en ce qui concerne les ressources du BR, en particulier pour la réalisation des activités et pour la préparation de la CMR-2000 dont l'a chargé la CMR-97. Aussi le BR s'attachera-t-il, pendant l'année 2000, à faire un usage efficace des ressources additionnelles en question afin d'obtenir des résultats notables en vue de:

- réduire la durée de traitement des demandes de coordination, article S9 (S9.30);
- liquider l'arriéré, articles 13, S11.28 et S11.29, travail découlant de l'AP30B;
- mettre en œuvre la Résolution 532, examen des AP30/30A;
- mettre en œuvre les décisions concernant les APS30/S30A;
- adopter les mesures nécessaires pour résoudre le problème d'incompatibilité entre le SRS (Région 1) et le SFS (Région 3);
- mettre en œuvre la procédure administrative du principe de diligence due;
- mettre en œuvre la procédure de recouvrement des coûts pour les notifications de réseau à satellite, Décision 482 (Conseil, 1999);
- mettre en œuvre les améliorations prévues au titre du traitement des fiches de notification de réseau à satellite (Décision 483 (Conseil, 1999)).

Par ailleurs, compte tenu des lourdes conséquences qu'auront sur leur programme le travail de suivi et les préparatifs des CMR, le Secrétariat du BR veillera à soutenir l'activité des Commissions d'études de l'UIT-R.

### **1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 2000**

Le présent Plan opérationnel est axé sur les produits et les services pour lesquels la direction du BR affectera des ressources appropriées afin d'absorber, dans la mesure du possible, la charge de travail correspondante. Comme cela a déjà été mentionné plus haut au point 1, ces produits et services découlent d'activités (régulières) récurrentes ou d'études/projets spéciaux de durée déterminée. La nouvelle présentation en est adaptée aux clients (les Membres) et a pour objet de permettre au BR de mieux fournir la qualité de service corrigée par tous les Membres. Le nouveau Plan opérationnel du BR n'est pas structuré selon l'organigramme du BR, mais suivant les produits et services essentiels fournis par le BR et organisés par sujets.

Pour chaque produit/service essentiel, le plan opérationnel indique:

- 1) les principaux résultats escomptés;
- 2) la charge de travail estimée, ainsi que tout arriéré éventuel à liquider en 2000;
- 3) les ressources prévues qui ont été affectées à l'activité en question;
- 4) des propositions d'indicateurs fondamentaux de performance.

### **1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP) proposés**

Les IFP proposés, qui ne sont pas axés sur la charge de travail, donneront une indication claire des résultats obtenus, et escomptés par les Membres, concernant la qualité des produits et des services et, en particulier, les délais. Par exemple, pour ce qui est de la performance, il est proposé de s'attacher plus au "délai moyen nécessaire pour traiter une fiche de notification" qu'au "nombre de fiches de notification reçues au BR pendant une période donnée". De même, pour ce qui est de l'activité des Commissions d'études, il est proposé de mesurer leur performance en fonction du "temps nécessaire pour publier une Recommandation après son approbation", et non pas du "nombre de pages de Recommandations".

### **1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 2000 (coûts directs)**

Le budget biennal pour la période 2000-2001 du Secteur des radiocommunications a été approuvé par le Conseil dans sa Résolution 1133 à sa session de 1999. Le budget total du Secteur pour les années 2000-2001 se chiffre à environ 63 476 000 CHF, soit 19% du budget ordinaire total de l'UIT.

Ces ressources, administrées par le Directeur du BR pour soutenir les activités du Secteur des radiocommunications, sont de trois types: les ressources directement affectées dans le budget par le Conseil à des activités particulières du Secteur (RRB, GCR, Commissions d'études, séminaires); les ressources attribuées au Bureau des radiocommunications pour soutenir ses activités; enfin, les ressources consacrées à la production des publications (voir le § 12 pour plus de détails).

Pour ce qui est des ressources humaines, le Bureau des radiocommunications devrait disposer en 2000 des montants maximums suivants:

- Personnel de la catégorie professionnelle: 850 mois-fonctionnaire, correspondant à 85 fonctionnaires de grades P/D.
- Services généraux: 924 mois-fonctionnaire, correspondant à 99 fonctionnaires de grade G.

A cet égard, un "mois-fonctionnaire" est défini comme comprenant 20 jours ouvrés, et un membre du personnel au bénéfice d'un contrat d'au moins un an en 2000 devrait être capable de consacrer 10 mois-fonctionnaire en 2000 à des tâches données, le reste des jours ouvrés étant absorbés par les vacances, les congés maladie, le travail de gestion, la formation, etc.

On s'attend que les décisions de la CMR-2000 auront une incidence sur le programme de travail du Bureau des radiocommunications. En 1999, le Conseil a alloué environ 2,2 millions CHF pour les activités post-conférence. A la suite d'une analyse détaillée de ces décisions, ces ressources seront utilisées pour réaménager les effectifs sous contrats de durée déterminée ou sous contrats à court terme.

## 2 Services spatiaux

### 2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux à satellite

Cette partie des activités des services spatiaux concerne:

- l'examen, la validation et la publication des renseignements reçus concernant les réseaux à satellite et soumis en application de l'article S9, sous-sections 1A et 1B, conformément au numéro S9.2B;
- l'élaboration de Sections spéciales et leur publication;
- la publication de la demande de modification ou du report de la date d'entrée en service d'un MOD API, ce qui pour chaque demande suppose:
  - 1) d'examiner la demande en fonction des dispositions pertinentes du RR et des Règles de procédure correspondantes;
  - 2) de publier un MOD API;
  - 3) de publier la date de réception de l'API pour rétablir le délai réglementaire maximum possible;
- le développement et la maintenance des bases de données de la division et la tenue à jour des archives.

Au 1er janvier 2000, il restera à traiter environ 120 demandes d'API. Compte tenu des statistiques des années précédentes, le Bureau devrait être saisi d'environ 250-300 nouvelles demandes au cours des 12 mois à venir, ce qui porterait le nombre total d'API à publier en 2000 à environ 400, soit un rythme de publication de huit API par semaine. L'objectif a été atteint au second semestre de 1999, et le BR traite actuellement huit API par semaine.

Entre le 1.01.99 et le 30.09.99, le Bureau a reçu des demandes de modification de date d'entrée en vigueur à propos de 194 réseaux; des API ont été examinées et publiées pour 323 réseaux.

Les ressources affectées à cette partie des activités des services spatiaux seront de l'ordre de 11 mois-professionnel et de 30 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** L'objectif spécifié dans le plan opérationnel pour 1999 était de publier les API dans le délai de trois mois prévu au numéro S9.2B. Cet objectif a été atteint au second semestre de 1999, et à supposer que le que le nombre de demandes d'API en 2000 suive la tendance enregistrée l'année passée, le rythme de traitement actuel sera maintenu.

### 2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite

Cette partie des activités des services spatiaux comprend:

- la saisie, la vérification et la validation des données des demandes de coordination reçues;
- l'examen réglementaire et technique des demandes de coordination;
- la publication des demandes dans les Sections spéciales, assortie des conclusions et de l'énumération des administrations, au niveau soit du groupe, soit du réseau, dont il a été déterminé que les services risquent d'être affectés;
- le développement et la maintenance des bases de données de la division et la tenue à jour des archives.

A la fin novembre 1999, 1 265 dossiers étaient en instance de traitement, au stade de la publication des conclusions. Sur ce chiffre, 807 dossiers étaient en instance de saisie et de validation des données, et 458 autres dossiers étaient en instance d'examen technique et réglementaire et de publication des conclusions. Compte tenu du rythme auquel ont été reçus les renseignements pour

publication anticipée au cours des 12 derniers mois, et du nombre de demandes de coordination reçues en 1999, au moins 600 nouvelles demandes devraient être reçues en 2000. A la fin novembre 1999, environ 40 demandes de modification de la date de mise en service étaient également en instance de traitement et de saisie dans la base du SRS.

L'enregistrement, la validation et la saisie des données concernant les demandes de coordination (dans la division SPR) peuvent s'effectuer à un rythme de 40 à 50 demandes par mois.

A la suite des décisions prises à la CMR-2000, notamment celles qui figurent dans la Résolution 55 [COM 4/4] (CMR-2000), on peut s'attendre à une amélioration du rythme de traitement dans la dernière partie de l'année. L'utilisation obligatoire des fiches électroniques devrait permettre d'accroître le rythme de saisie et de validation des données et, par conséquent, de traiter 60 à 80 cas par mois. La possibilité de recourir à des fiches électroniques pour les cas actuels peut aussi contribuer à réduire l'arriéré existant.

Le rythme de traitement dans la division SSC en 1999 s'est établi à 29 par mois en moyenne. Compte tenu de l'amélioration des méthodes de travail et du fait que le logiciel amélioré sera sans doute disponible, il est très vraisemblable que le délai de traitement au sein de la division SSC pourra être ramené à environ huit semaines par réseau, ce qui donnerait une production moyenne de 40 réseaux par mois. Les décisions prises par la CMR-2000, notamment celles qui figurent dans la Résolution 55 [COM 4/4] peuvent aussi permettre d'atteindre cet objectif.

Les ressources affectées à la saisie, à la validation et à la publication ont été accrues, passant de 22 mois-professionnel à environ 32 mois-professionnel et de 140 mois-services généraux à 156 mois-services généraux; les ressources affectées au processus d'examen se chiffrent désormais à environ 60 mois-professionnel et de 20 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** On estime à 70 (soit une amélioration de la cadence de traitement) le nombre de demandes qui seront traitées par mois en vue de la saisie et de la validation de leurs données. Fin 2000, le délai de traitement dans la division SSC sera ramené à huit semaines par système et le rythme de traitement devrait passer à 40 systèmes par mois.

## **2.3 Modification des Plans d'assignation de fréquences et conversion du Plan d'allotissement**

### **2.3.1 Modification des Plans d'assignation de fréquences (appendices S30/S30A)**

Les activités correspondantes comprennent la publication dans la Partie A de la Section spéciale des modifications apportées aux Plans des appendices S30/S30A (SRS et liaisons de connexion), soumises par les administrations au titre de l'article 4 des appendices sous-mentionnés, et éventuellement la publication de la Partie B. Pour traiter ces modifications, il faut procéder aux opérations suivantes:

- 1) Vérifier si les données visées dans L'Annexe 2 des appendices S30 et S30A sont complètes.
- 2) Echanger de nombreux courriers avec l'administration ou les administrations responsable(s).
- 3) Procéder aux examens techniques en application des dispositions de l'article 4 des appendices S30 et S30A.
- 4) Elaborer les documents destinés à être approuvés à la réunion consacrée à la Circulaire hebdomadaire et rédiger le projet de la Section spéciale.
- 5) Coordonner en vue de sa traduction la Section spéciale rédigée en trois langues et en vérifier les épreuves.
- 6) Fournir une assistance technique aux administrations.

Le nombre total de réseaux et celui qu'il est envisagé de traiter d'ici à la fin de l'année 2000 sont indiqués dans les tableaux ci-dessous:

### Appendice S30

	Plan opérationnel établi avant la CMR-2000		Nouveau Plan opérationnel après la CMR-2000	
	Nombre estimatif total de demandes pour des réseaux reçues avant la fin 2000	Nombre de demandes pour des réseaux devant être traitées dans le cadre du Plan opérationnel 2000	Nombre total demandes pour des-réseaux reçues au 3 juin 2000	Plan opérationnel pour la période 3.6 - 31.12.2000
Réseaux devant faire l'objet d'un réexamen en vertu de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)*	0		99	30
Dossiers article 4 reçus par le Bureau	111	111	157	
Nouvelles demandes	5	5	**	
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>256</b>	<b>30</b>

\* Nombre estimatif de jours de travail nécessaires pour le traitement des réseaux en vertu du point 3 du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000): 124 jours de travail (99 réseaux/ moyenne de 4 réseaux par semaine = 25 semaines)

\*\* Difficile de faire une estimation à ce stade. Aucune d'elles ne pourra être traitée en 2000.

### Appendice S30A

	Plan opérationnel établi avant la CMR-2000		Nouveau Plan opérationnel après la CMR-2000	
	Nombre estimatif total de demandes pour des réseaux reçues avant la fin 2000	Nombre de demandes pour des réseaux devant être traitées dans le cadre du Plan opérationnel 2000	Nombre total demandes pour des réseaux reçues au 3 juin 2000	Plan opérationnel pour la période 3.6 - 31.12.2000
Réseaux devant faire l'objet d'un réexamen en vertu de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)***	0		112	30
Dossiers article 4 reçus par le Bureau	120	120	153	
Nouvelles demandes	5	5	**	
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>265</b>	<b>30</b>

\*\* Difficile de faire une estimation à ce stade. Aucune d'elles ne pourra être traitée en 2000.

\*\*\* Nombre estimatif de jours de travail nécessaires pour le traitement des réseaux en vertu du point 3 du *décide* de la Résolution 533(Rév.CMR-2000): 140 jours de travail (112 réseaux/moyenne de 4 réseaux par semaine = 28 semaines)

Les ressources affectées à cette partie des activités relevant des services spatiaux seront d'environ 46,2 mois-professionnel et 40,5 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** Le délai de traitement (depuis la date de réception jusqu'à la date de publication) sera de 5,5 mois, répartis comme suit: 30 jours de traitement par le Bureau, 45 jours pour vérifier si les données sont complètes, 15 jours pour chaque correspondance échangée (nombre moyen de courriers additionnels éventuellement requis: jusqu'à six).

### **2.3.2 Traitement des demandes reçues par le Bureau au titre du Plan d'allotissement de l'appendice 30B**

Les activités correspondantes consistent à:

- 1) accuser réception de la demande et ouvrir un dossier;
- 2) vérifier les données soumises pour voir si elles sont complètes et les examiner conformément aux dispositions réglementaires;
- 3) rédiger la correspondance pour informer l'administration notificatrice (le cas échéant) des résultats de l'examen;
- 4) saisir les données, créer le fichier d'entrée et exécuter le programme MSPACE;
- 5) analyser les résultats des calculs, rédiger, soit la correspondance destinée à l'administration ou aux administrations, soit, selon le cas, les documents internes au Bureau ou les Sections spéciales;
- 6) mettre à jour (au besoin) la situation de référence et la poster sur le Web.

La charge de travail concernant l'appendice 30B est de 14 réseaux (deux demandes attendues pour 2000 sur la base des statistiques de 1999).

Dix mois-professionnel seront affectés à cette tâche, avec au cas par cas des ressources en personnel des Services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** On compte traiter 11 réseaux en 2000, sur la base d'une "période d'adaptation" de 30 jours des caractéristiques techniques incorporées dans les nouvelles Règles de procédure. Au cas où la procédure de l'article 6 serait menée à bien dans le cas d'un sous-système régional, ces objectifs (traitement de 11 réseaux) pourraient ne pas être atteints en raison du délai de 60 jours prévu pour la communication d'observations concernant le système sous-régional et le traitement des réseaux ultérieurs.

## **2.4 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence**

Ces activités comprennent:

- la saisie, la validation et l'inscription des fiches de notification reçues;
- l'examen réglementaire et technique des éventuels cas notifiés en application de l'article 13/S11;
- la rédaction des documents exposant les conclusions, destinés à être soumis aux réunions consacrées à la Circulaire hebdomadaire;
- l'élaboration des documents concernant les résultats de l'examen, avec l'utilisation d'un programme simple qui ne peut traiter que des cas simples; lorsqu'un cas est compliqué, un important travail doit encore être fait à la main pour rédiger les rapports sur les résultats de l'examen.

Ces activités comprennent également le traitement, dans les meilleurs délais, des cas restant à régler au titre des dispositions anciennes du RR 1550 et de la Résolution 4. Selon le stade des procédures

applicables, cette opération doit s'effectuer soit avant la notification, soit pendant la notification, soit encore après l'inscription provisoire. Le nombre de cas à examiner et à traiter est en augmentation.

Environ 430 dossiers sont actuellement en instance d'examen. On compte recevoir en 2000 environ 300 demandes, compte tenu du volume d'informations reçues au cours des 12 derniers mois à propos de demandes de coordination; mais ce chiffre peut être bien différent, suivant la vitesse à laquelle les demandes de coordination déjà reçues et traitées "se transformeront" en notifications de stations spatiales ou terriennes.

En ce qui concerne le travail d'examen (résultant des opérations de saisie et de validation), la charge de travail en 2000 devrait correspondre à 350 stations spatiales (220 demandes reçues à la fin de 1999 et 130 attendues en 2000). Il faudra en outre compter éventuellement sur 370 stations terriennes (210 demandes reçues à la fin de 1999 et 160 attendues en 2000). Les ressources affectées aux opérations de saisie et de validation en 1999 correspondaient à environ 15 mois-professionnel et 37 mois-services généraux.

Les opérations d'inscription, de validation et de saisie des données relatives aux notifications (dans la Division SPR) pouvant s'effectuer au rythme de 25 à 30 cas par mois, il restera à traiter, fin 2000, environ 330 à 370 demandes; le nombre exact dépendra en particulier de la complexité des demandes reçues et de la qualité des fiches de notification soumises.

**Indicateur fondamental de performance:** Environ 135 stations spatiales et 200 stations terriennes seront traitées en 2000. Il convient d'observer qu'à ce rythme le retard ne sera certes réduit, mais non pas comblé. Fin 2000, on prévoit qu'il restera à traiter 215 stations spatiales et 170 stations terriennes.

## 2.5 Principe de diligence due

Pour les réseaux des services fixe par satellite, mobile par satellite et de radiodiffusion par satellite, les informations relatives au principe de diligence due doivent être publiées dans la Section spéciale dans les 30 jours à compter de la date de leur réception, délai mis à profit pour:

- saisir et valider les données pertinentes;
- envoyer des rappels au titre de la Résolution 49, 6 mois avant la date prévue d'entrée en service des réseaux à satellite;
- examiner les informations relatives au principe de diligence due pour voir si elles sont complètes, la référence aux cotes de Sections spéciales, la gamme des fréquences associée;
- consulter les administrations, dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires.

La charge de travail prévue en 2000 en ce qui concerne la publication des informations relatives au principe de diligence due concerne environ 440 réseaux (au stade de la coordination) qui seront mis en service avant le 1.05.2000 et une centaine de réseaux devant être mis en service entre le 1.05.2000 et le 1.12.2000.

Il existe cinq réseaux soumis au titre des Plans des appendices S30 et S30A et trois modifications des Plans qui doivent être traités conformément aux dispositions de la Résolution 49. Il existe également huit réseaux potentiellement APS30B à traiter au titre de cette Résolution.

Comme il s'agit là d'un nouvel impératif réglementaire, on ne dispose que d'une expérience très limitée en ce qui concerne le traitement des informations de diligence due; aussi est-il prévu dans un premier temps d'affecter à ce travail environ 12 mois-professionnel et 12 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** A supposer que les ressources attribuées pour 2000 puissent être maintenues comme il est indiqué ci-dessus, l'objectif consistant à publier les

informations de diligence due dans le délai d'un mois à compter de la date de leur réception, comme indiqué dans la Résolution 49, Annexe 1, § 8, pourrait alors être atteint fin 2000. Sa réalisation dépendrait des décisions de la CMR-2000 concernant d'éventuelles modifications de la Résolution 49, et il y aurait lieu de tenir compte en l'occurrence de la charge de travail représentée par le traitement des informations soumises au titre de la diligence due pour ce qui est des réseaux inscrits dans le Fichier de référence, pour lesquels les informations doivent être soumises au plus tard le 21.11.2000 (Résolution 49, *décide* 3). Un objectif intermédiaire consiste à fournir à temps pour la CMR-2000 toutes les informations au titre de la Résolution 49 concernant les satellites mis en service avant le 1.05.2000.

## **2.6 Développement d'un logiciel pour le traitement des notifications spatiales**

Le logiciel nécessaire au traitement des fiches de notification spatiales est fourni par le Département informatique, administration et publications (IAP). L'activité portera essentiellement sur l'amélioration de l'infrastructure du Bureau afin de pouvoir traiter les notifications et publier les résultats des examens plus rapidement; il faudra pour ce faire procéder à la maintenance du logiciel opérationnel destiné à prendre en charge les opérations de production et fournir la capacité d'intervention et d'assistance immédiates aux usagers en cas de difficulté.

En 2000, une attention particulière sera accordée aux points ci-dessous, pour plusieurs desquels les utilisateurs internes seront appelés à fournir une importante quantité de données et à prêter leur concours; les dates de mise en oeuvre indiquées se fondent sur l'hypothèse que les ressources nécessaires au développement du logiciel seront disponibles sans interruption et que l'aide des utilisateurs au niveau de la validation et de l'essai des solutions logicielles sera acquise. Environ 180 mois-professionnel seront consacrés à ces activités en 2000.

- a) Un logiciel de validation des fiches de notification des systèmes spatiaux sera intégré dans le logiciel de saisie des données déjà disponible. Ce logiciel sera fourni aux administrations avant mars 2000. La disponibilité de ce logiciel facilitera le travail des administrations tenues de fournir toutes les données sous forme électronique.
- b) Les modules SpacePub et SpaceQuery seront étendus à toutes les fiches de notification (exception faite des plans du service spatial) concernant la publication électronique des données spatiales d'ici la fin du premier trimestre de l'année.
- c) Un grand nombre d'améliorations de la qualité de fonctionnement du système ont déjà été identifiées. Ces modifications seront incorporées dans le SNS tout au long de l'année, en fonction des priorités des utilisateurs. Il s'agira plus précisément:
  - de développer un nouveau progiciel de validation pour remplacer le logiciel existant; le nouveau progiciel sera développé sur la base des tout derniers outils disponibles sur PC et fera largement intervenir la présentation des données sous forme de tableaux; ce progiciel, qui devra être réalisé avant la fin de l'exercice, utilisera des bases de données de référence;
  - d'étendre le système de traitement des fiches de notification du SNS à toutes les fiches de notification soumises au titre de la publication anticipée des informations et de la Résolution 49 (Diligence due), d'ici le milieu de l'année;
  - d'ajouter au SNS le traitement des fiches de notification soumises dans le cadre des bandes planifiées;
  - de modifier le logiciel MSPACE afin d'assurer une interface directe avec la base de données SNS;
  - d'optimiser le logiciel Appendice 29/S8 afin de réduire les délais d'analyse;

- d'améliorer le logiciel Appendice 28/S7 sur PC (accès direct à la base de données SNS et application de la nouvelle méthode élaborée dans le cadre des activités du GA1-6);
- de constituer une bibliothèque DLL unique contenant toutes les routines géométriques utilisées dans tous les programmes spatiaux;
- de finaliser l'organisation d'une bibliothèque unique de routines de calcul des diagrammes de rayonnement normalisés.

d) D'autres décisions importantes relatives à l'accélération du rythme de traitement des fiches de notification relevant du domaine spatial doivent être examinées par la CMR-2000. Ces décisions (si elles sont confirmées) seront mises en œuvre dans le SNS dans les meilleurs délais (compte tenu des ressources disponibles) après la CMR.

NOTE - Après la CMR-2000, les tâches ci-après devraient être achevées en 2000:

Tâches	Estimation (semaines)
Examen approfondi de la structure et de la conception de la base de données en vue d'intégrer les nouveaux éléments de données adoptés par la conférence	8
Conception et développement de la saisie de données pour les éléments précités - SpaceCap	16
Elaboration de critères de validation additionnels et intégration dans la conception du logiciel de validation version 2	8
Modification du logiciel d'examen pour tenir compte des nouveaux examens ainsi que des nouveaux critères	9
Conception et élaboration des outils de publication - SpacePub	9
Adaptation au web des outils de publication - SpaceQry et SNS Online	12
TOTAL	62

e) En raison de la transition de l'environnement Siemens à l'environnement client-serveur, au moins 35% des ressources disponibles pour le développement du système spatial seront affectées à l'appui à la production, à la maintenance et enfin à la formation des utilisateurs (au BR et dans les administrations).

**Indicateur fondamental de performance:** Fournir des logiciels aux utilisateurs d'ici les dates indiquées.

Le passage prévu de l'ordinateur Siemens à un environnement client-serveur supposera une période d'essai et de formation du personnel concerné du Département des services spatiaux. Les outils de traitement devront être adaptés au Règlement des radiocommunications simplifié, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1999. Un certain nombre d'"outils" tournant sur PC sont mis à la disposition des administrations, par exemple les progiciels d'examen technique et les programmes de validation dont il a été question ci-dessus.

Il est prévu d'affecter environ deux mois-professionnel et un mois-services généraux au Département des services spatiaux (SSD).

## 2.7 Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG

Les activités correspondantes consistent à:

- examiner les demandes de prorogation de la durée de validité pour déterminer au titre de quelle disposition du *décide* de la Résolution la demande doit être traitée;

- déterminer les cas pour lesquels la "validité" a expiré ou doit expirer prochainement et consulter l'administration intéressée;
- consulter au besoin les administrations pour préciser la validité des données stockées dans les bases de données du SSD;
- publier la Section spéciale appropriée (RES4/ ou AR11/C/...MOD);
- relier ce point au changement de dates (2c)/procéder à la mise à jour de la base SNS.

Actuellement, une vingtaine de cas sont à traiter.

Les ressources affectées à ces activités sont d'environ 0,5 mois-professionnel et 0,5 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** En 2000, les demandes de prorogation de type courant seront publiées dans les six semaines de leur réception.

## **2.8 Résolution 53 - Mise à jour des colonnes "Observations" du Plan SRS<sup>1</sup>**

Au titre de l'alinéa 2 du *décide* de la Résolution 53, le Bureau des radiocommunications est chargé de publier dans une Lettre circulaire les résultats de ses analyses de compatibilité (entre les Plans révisés du service de radiodiffusion par satellite pour les Régions 1 et 3 et d'autres services ayant des attributions dans les bandes planifiées dans les trois Régions, et entre les Plans révisés pour les Régions 1 et 3 et les Plans de la Région 2) ainsi qu'une colonne "Observations" modifiée de l'article 9A de l'appendice S30A et de l'article 11 de l'appendice S30. Par l'alinéa 5 du *décide* de la même Résolution, il est chargé en outre de rendre compte à la CMR-2000 des résultats de ses analyses.

Les activités relatives à la mise en œuvre de cette Résolution ont été effectuées en 1999, et la Lettre circulaire contenant les résultats de l'analyse de compatibilité doivent être publiés début 2000. Pour mener à bien le reste de la tâche prévue, des ressources correspondant à environ un mois-professionnel et un mois-services généraux seront requises (élaboration du rapport devant être soumis à la CMR-2000).

### **2.8bis Mise en œuvre de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000) - Compatibilité entre les nouveaux Plans et d'autres services ainsi qu'avec le Plan pour la Région 2**

Conformément au point 2 du *décide* de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000), le Bureau des radiocommunications est chargé de publier une lettre circulaire afin de communiquer les résultats des analyses de compatibilité (entre les Plans de la CMR-2000 pour les Régions 1 et 3 figurant dans les appendices S30/S30A et d'autres services bénéficiant d'attributions à titre primaire dans les bandes planifiées des trois Régions ainsi qu'avec le Plan pour la Région 2) et d'expliquer les données figurant dans la colonne "Observations" de l'article 9A de l'appendice S30A et de l'article 11 de l'appendice S30.

Conformément au point 4 du *décide* de la même Résolution, le Bureau doit publier une seconde lettre circulaire avec des colonnes "Observations" modifiées, après avoir reçu les commentaires des administrations.

Les résultats de cette analyse devraient faire l'objet d'un rapport à la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications.

---

<sup>1</sup> La CMR-2000 a noté que les tâches liées à la mise en œuvre de la Résolution 53 (CMR-97) étaient achevées. La Conférence ayant adopté les nouveaux Plans de la CMR-2000 pour les Régions 1 et 3 figurant dans les appendices S30/S30A, une nouvelle Résolution 53 (Rév.CMR-2000) a été élaborée.

## **2.9 Résolution 532 - Examen et révision éventuelle des Plans du SRS, GRI/GET**

Cette Résolution a été mise en œuvre en 1999 et les résultats des études ont été soumis au GRI-5. Le GRI-5 a déterminé que d'autres études devaient être entreprises avant la CMR-2000. Les ressources que supposent ces tâches additionnelles et la préparation d'un rapport consolidé à la CMR-2000 correspondent, activités de supervision comprises, à 2,5 mois-professionnel et à 0,75 mois-services généraux. Après avoir examiné les résultats de ces travaux, la CMR-2000 a décidé d'adopter un nouveau Plan pour les Régions 1 et 3; les tâches qui incombent au Bureau par suite de ces décisions feront l'objet de mises à jour du présent Plan opérationnel.

### **2.9bis Mise en oeuvre de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000) - Traitement des réseaux soumis au titre des articles 4, 6 et 7 des appendices S30 et S30A**

La CMR-2000 a noté que les tâches liées à la mise en oeuvre de la Résolution 533 (CMR-97) étaient achevées. La Conférence ayant adopté les nouveaux Plans de la CMR-2000 pour les Régions 1 et 3 figurant dans les appendices S30/S30A, une nouvelle Résolution 533 (Rév.CMR-2000) a été élaborée.

Conformément au point 1 du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000), le Bureau des radiocommunications doit publier une lettre circulaire qui rendra compte des situations de référence du Plan R1/R3 et de la Liste R1/R3 au 3 juin 2000.

Conformément aux points 2, 3 et 4 du *décide* de la même Résolution, le Bureau a reçu des instructions sur la façon de traiter, au titre de l'article 4 des appendices S30/S30A, les nouvelles demandes reçues au 3 juin 2000, celles qui sont déjà publiées dans les sections spéciales pertinentes et celles qui ont été reçues avant le 3 juin 2000 et qui n'ont pas encore été publiées.

Conformément au point 5 du *décide* de la même Résolution, le Bureau a reçu en outre des instructions concernant le traitement au titre des articles 6 et 7 des appendices S30/S30A, à compter du 3 juin 2000, des demandes reçues pour les services de Terre ainsi que les demandes relatives au service fixe par satellite qui sont déjà publiées dans les sections spéciales pertinentes mais qui ne sont pas encore traitées.

### **2.10 Décision 482 du Conseil - Recouvrement des coûts de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite**

La décision 482 du Conseil constitue une base de mise en œuvre de la Résolution 98 (Minneapolis, 1998). En conséquence, le Bureau des radiocommunications a adopté un certain nombre de mesures pour mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires et jeter des bases solides en vue de l'élaboration des autres rapports requis par le Conseil pour sa session de l'an 2000 et ses sessions ultérieures.

Compte tenu du nombre actuel des notifications reçues pour publication anticipée, des demandes de coordination à traiter et des dossiers relevant des appendices S30 et S30A, on peut estimer à environ 76 le nombre des cas qui seront visés par le recouvrement des coûts en 2000 et qui appelleront les activités suivantes:

- i) détermination de la catégorie de notification;
- ii) détermination du droit (droit forfaitaire plus pages supplémentaires éventuelles);
- iii) détermination des réseaux bénéficiant d'un forfait gratuit;
- iv) rédaction des notes à envoyer au Département des finances pour la facturation et le règlement.

Il sera également nécessaire de modifier de façon appropriée la structure de la base de données et de constituer une base d'informations statistiques. Les ressources correspondantes devront être prises sur les effectifs disponibles à la division SPR. Environ quatre mois-services généraux seront probablement requis pour les travaux préparatoires et un mois-services généraux pour le traitement proprement dit.

**Indicateur fondamental de performance:** Envoi progressif des factures correspondant aux 76 systèmes qui seront probablement visés par le recouvrement des coûts.

### **2.11 Décision 483 du Conseil - Améliorations du traitement des fiches de notification de réseau à satellite**

En vertu de la décision 483 du Conseil (session de 1999), le Bureau des radiocommunications est tenu de mener à bien dans les meilleurs délais les activités de développement de logiciel énumérées dans le Plan opérationnel du Secteur des radiocommunications pour 1999 (activités décrites de façon détaillée au § 2.6 ci-dessus). Par ailleurs, le Bureau est chargé de prévoir un moyen - par exemple en organisant des réunions d'échange d'informations - d'informer les administrations et les opérateurs de réseau sur les activités du Bureau et de rassembler des éléments permettant d'améliorer encore dans son ensemble le système de traitement des notifications de réseau à satellite. Par cette même décision, le Bureau est également tenu, en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications, d'organiser des ateliers d'information sur l'utilisation des logiciels et des bases de données mis au point par le Bureau.

Le Bureau organisera des réunions d'échange d'informations dans les limites des ressources disponibles, et une première réunion est prévue pour le 21 janvier 2000. Des ateliers d'information pour les pays en développement sont également prévus comme noté dans la partie 7 du présent Plan opérationnel.

## **3 Services de Terre**

En 2000, le Département des services de Terre (TSD) ne traitera les notifications relatives aux services de Terre que dans le cadre des dispositions du Règlement des radiocommunications simplifié (articles S9, S11 et S12), ainsi que dans le cadre de dispositions des accords régionaux pertinents (selon le cas), le traitement des fiches de notification reçues au 31 décembre 1998 ayant été mené à bien en 1999 au titre des dispositions pertinentes de l'article 12 (et des procédures associées).

### **3.1 Demandes de coordination concernant les services de Terre**

L'activité correspondante comprendra le traitement de toutes les demandes de coordination (au titre du numéro S9.21) ainsi que leur examen des points de vue réglementaire et technique; l'objectif est de terminer ce travail dans les limites de la période statutaire. On prévoit de traiter une centaine de demandes. Quatre mois-professionnel et deux mois-services généraux seront affectés à cette activité.

**Indicateur fondamental de performance:** Traiter toutes les demandes dans les délais réglementaires.

### 3.2 Procédures de modification des Plans pour les services de Terre

Environ 4 410 cas devront être traités en 2000 au titre de diverses procédures de modification des Plans (APS25, APS26, ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85MM, GE85EMA, GE89, RJ88). Le traitement des fiches correspondantes supposera les principales activités suivantes:

- saisie des données (manuelle, électronique);
- vérification des données, rédaction de courriers, correction des données;
- archivage (électronique, papier);
- actualisation des règles de validation;
- passage et contrôle des résultats de programmes informatiques par lots;
- examens (réglementaire et technique);
- publication;
- contrôle de la procédure;
- examen des assignations publiées;
- enregistrement des assignations;
- examen des assignations enregistrées.

Le Tableau 1 donne une estimation du nombre de fiches de notification qu'il est prévu de recevoir en 2000.

TABLEAU 1

#### Estimation du nombre d'assignations/allotissements de fréquences en vue de procédures de modification de Plans

Plan	APS25	APS26	ST61	GE75	RJ81	GE84	GE89	GE85
Nombre de fiches	20	10	2 000	80	60	2 000	200	40

Environ 35 mois-professionnel et 20 mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Mener à bien toute la procédure (de la réception de la fiche jusqu'à sa publication dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (IFIC) du BR) dans un délai de trois mois à compter de la réception des fiches de notification complètes.

### 3.3 Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre

#### 3.3.1 Article S11

On prévoit la même charge de travail que par le passé, avec une légère augmentation du nombre des notifications de Terre dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux. Environ 50 000 fiches pourraient être reçues en 2000, au titre de la procédure de notification de l'article S11. Chaque fiche sera traitée (c'est-à-dire réception, enregistrement, validation, correspondance, correction des données et publication dans l'IFIC) dans les délais réglementaires impartis. Toutes ces fiches seront en outre examinées au titre des dispositions pertinentes de l'article S11 du Règlement des radiocommunications (conformité avec le Tableau des attributions de fréquences et autres dispositions du Règlement des radiocommunications et, éventuellement, conformité avec les procédures de coordination ou avec un Plan d'allotissement ou d'assignation de fréquences et/ou d'autres dispositions de l'accord, le cas échéant).

Environ 90 mois-professionnel et 120 mois-services généraux seront affectés à ces activités en 2000.

**Indicateur fondamental de performance:** Terminer le traitement de chaque fiche de notification dans le délai réglementaire. On prévoit toutefois certains retards dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux, l'opération dépendant en l'occurrence de l'examen des fiches de notification concernant les services spatiaux.

### 3.3.2 Article S12

Le traitement et l'examen technique des fiches de notification concernant le service de radiodiffusion dans les bandes de fréquences élevées sont régis par les procédures de l'article S12 du Règlement des radiocommunications.

Cette opération, qui concerne 15 000 fiches de notification par an, se déroule sur une base hebdomadaire qui débouche sur la publication, une fois par mois, de l'Horaire provisoire sur CD-ROM. Le Bureau produira 11 jeux de CD-ROM en 2000 à cet égard (voir également le § 9.1).

Environ 30 mois-professionnel et 10 mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Mener à bien le traitement des fiches de notification dans les délais réglementaires.

### 3.3.3 Autres procédures réglementaires

Le Bureau continuera d'appliquer d'autres procédures réglementaires, exposées dans diverses Résolutions ou Recommandations, qui entraîneront une charge de travail comparable à celle des années précédentes (par exemple, une cinquantaine de demandes dans les bandes régies par la Résolution 300, environ 30 cas dans les bandes régies par la Recommandation 402).<sup>2</sup>

Le Bureau continuera également à tenir à jour, sur le site Web de l'UIT, les rapports de contrôle soumis par les administrations.

Environ trois mois-professionnel et un mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Aucune plainte de la part des Etats Membres à propos des services fournis.

## 3.4 Application des procédures administratives et opérationnelles

Le Bureau continuera à prêter son concours aux administrations en ce qui concerne l'application des procédures administratives et opérationnelles qui constituent une importante partie du Règlement des radiocommunications.

En 2000, environ 200 demandes d'attribution de séries d'indicatifs d'appel, de blocs de numéros d'appel sélectifs et de chiffres d'identification maritimes (CIM) devront peut-être être traitées conformément aux dispositions de l'article S19, de la Résolution 13 (Rév.CMR-97) ainsi que de Recommandations UIT-R et UIT-T. Le Bureau continuera de suivre l'évolution des ressources que constituent les MMSI, comme l'y invite la Résolution 344 (CMR-97), afin de proposer les mesures correctives appropriées avant que les ressources soient épuisées. Il est également prévu de recevoir d'autres demandes au titre des articles S47 et S48 (30 cas), de la Résolution 331 (10 cas) et de l'article S25 (10 cas).

Environ trois mois-professionnel et huit mois-services généraux seront affectés à ces activités.

---

<sup>2</sup> La CMR-2000 a modifié la Résolution 300 en adaptant les procédures pertinentes aux procédures normales de l'article S11.

**Indicateur fondamental de performance:** Pas de plainte de la part des Etats Membres à propos des services fournis.

### 3.5 Mise en oeuvre des Résolutions des conférences

Le Bureau a mené à bien, pour l'essentiel, toutes les activités mentionnées dans diverses Résolutions de la CMR-97 et de conférences précédentes. Des rapports appropriés seront soumis à la CMR-2000. Le Bureau mettra en oeuvre les décisions de la CMR-2000 en fonction des besoins.

### 3.6 Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre

Les logiciels nécessaires au traitement des notifications de Terre sont fournis par les services du Département Informatique, administration et publications (IAP). A cette fin, l'objectif principal pour 2000 sera de mener à bien l'essentiel de la mise en oeuvre du nouveau logiciel d'application de Terre, *TerRaSys*, qui remplacera le système FMS abandonné à la fin de 1999 en raison d'un problème de "compatibilité an 2000" au niveau du système de gestion intégrée des données. Pour le développement du logiciel, on prévoit les activités spécifiques suivantes, auxquelles seront affectés environ 80 mois-professionnel:

- a) Publication de l'IFIC:
  - Inclusion de tous les services (tout particulièrement services autres que de radiodiffusion: services fixe, mobile, aéronautique, etc.) sur lesquels les administrations seront appelées à faire des essais "pilotes" pendant le premier trimestre de l'année.
  - Disponibilité en langue espagnole d'ici la fin du deuxième trimestre 2000.
  - Disponibilité en ligne des modifications successives apportées à l'IFIC au premier trimestre de 2000.
- b) Un progiciel de saisie de validation de toutes les fiches de notification relevant du service de Terre sera communiqué aux administrations pour essais "pilotes" dès que possible. La disponibilité de ce progiciel facilitera la soumission de toutes les données sur support électronique par les administrations.
- c) La partie "non-radiodiffusion" (services fixe, mobile, aéronautique, etc.) des dossiers *TerRaSys* sera prête pour essais "pilotes" en ce qui concerne les fiches de notification reçues après le 1er octobre 1999 selon les modalités suivantes:
  - Réception des fiches de notification par voie électronique, validation et publication dans la partie 1 de l'IFIC de toutes les fiches de notification reçues (support papier et support électronique) d'ici la fin du premier trimestre 2000.
  - Examen et publication des parties 2 et 3 de l'IFIC d'ici la fin du troisième trimestre 2000.
- d) La partie ondes kilométriques/ondes hectométriques de la base *TerRaSys* sera prête pour essais "pilotes" selon le calendrier suivant:
  - Réception des fiches de notification soumises par voie électronique, validation et publication dans la partie 1 de l'IFIC d'ici la fin du second trimestre 2000.
  - Examen et publication dans les parties 2 et 3 de l'IFIC, ainsi que les parties A, B et C des Sections spéciales, d'ici la fin de l'année.
- e) Un nombre important d'améliorations potentielles susceptibles de conférer un meilleur niveau qualitatif de fonctionnement au système ont déjà été identifiées. Ces modifications seront incorporées au système *TerRaSys* tout au long de l'année en fonction des priorités des utilisateurs.

On estime que 35% des ressources disponibles pour le développement du système *TerRaSys* seront utilisées pour appuyer le système de production, procéder aux activités de maintenance et assurer la formation des utilisateurs, aussi bien au Bureau que dans les administrations.

**Indicateur fondamental de performance:** Fourniture des logiciels aux utilisateurs aux dates indiquées.

#### 4 Commissions d'études de l'UIT-R et activités connexes

Aux tâches indiquées ci-dessous, qui couvrent les attributions des Commissions d'études de l'UIT-R, les activités intersectorielles, les travaux préparatoires liés aux conférences et diverses autres activités de gestion et tâches administratives, ont été affectées les ressources en personnel totales suivantes:

- 70 mois-professionnel (P/D);
- 100 mois-services généraux.

##### 4.1 Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études

Organisation des Commissions d'études (voir le Tableau 2 (jusqu'à l'AR-2000) et le Tableau 2bis (après l'AR-2000)):

TABLEAU 2

#### Organisation des Commissions d'études de l'UIT-R (jusqu'à l'AR-2000)

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Questions attribuées	19	22	74	39	70	47	36	81
Groupes de travail	3	4	3	5	4	4	3	3
Groupes d'action	1						1	1
Groupes de travail mixtes						1	3	3
Groupes d'action mixtes							1	1
Groupes mixtes de Rapporteurs				1	1	3		2

TABLEAU 2bis

#### Organisation des Commissions d'études de l'UIT-R (après l'AR-2000)

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	6
Questions attribuées	19	22	74	39	70	47	128
Groupes de travail	3	4	3	5	4	4	7
Groupes d'action	1						1
Groupes de travail mixtes						1	
Groupes d'action mixtes	1		2	2	3	2	1
Groupes mixtes de Rapporteurs				1	1	3	2

## Résultats escomptés

Aux réunions autres que celles des Commissions d'études (voir le Tableau 3-1):

- Finalisation des avant-projets de Recommandations et d'autres textes élaborés en 1999 et annexés aux rapports des différents Présidents.
- Elaboration de projets de Recommandations nouvelles ou révisées et d'autres textes.
- Suite à donner aux notes de liaison émanant d'autres Commissions.

TABLEAU 3-1

### Résultats escomptés en 2000 aux réunions autres que celles des Commissions d'études

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	6
Projets de Recommandations	4	1	10	13	40	30*	20
Autres textes		2				4	8
Projets de Recommandations additionnelles (estimations)	6	22		4	4	3	22
Autres textes additionnels (estimations)	1	1		2	1	1	2
Notes de liaison (estimations)	30	24	40	45	60	50	70
* Ces Recommandations seront envoyées directement à l'AR-2000 par le Président de la CE conformément aux dispositions du § 10.1.3 de la Résolution UIT-R 1-2.							

Aux réunions des Commissions d'études (voir le Tableau 3-2):

- Examen des projets de Recommandations et d'autres textes en vue de leur adoption à la réunion et de leur approbation ultérieure.
- Examen de projets de Recommandations en vue de leur adoption par correspondance et de leur approbation ultérieure.
- Examen des progrès réalisés en ce qui concerne les Manuels et examen d'autres textes.
- Etablissement et organisation du programme de travail futur.

TABLEAU 3-2

### Résultats escomptés en 2000 aux réunions des Commissions d'études

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	6
Projets de Recommandations finalisés (adoption à la réunion)	3	0	8	13	4	13	2
Autres textes (estimations) (approbation à la réunion)	1	1			4	2	8
Projets de Recommandations additionnelles (estimations) (adoption par correspondance)	10	23	10	10	4	4	37
Autres textes additionnels examinés		1		1		1	2

## Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi des réunions.

## Documentation

- Traitement des contributions, des documents temporaires ou finals, des Circulaires, publication des versions définitives, etc.
- Enregistrement électronique des documents.
- Etablissement de diffuseurs de courrier électronique et de pages WWW.
- Préparation de fascicules ou Suppléments.

## Gestion

- Gestion de procédures conduisant à l'approbation, par correspondance, de Recommandations et de Questions, assortie d'avis destinés aux différents Présidents (voir le Tableau 4-1).
- Coordination des études entre les réunions (par exemple, via des groupes de correspondance, etc.) et formulation d'avis sur la planification future, en particulier en ce qui concerne la prochaine RPC.
- Aider les Présidents des Commissions d'études à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de leur Commission.
- Aider les Présidents des CE, GT et GA à élaborer leur rapport (voir le Tableau 4-2), dans la mesure nécessaire.

TABLEAU 4-1

### Recommandations qui devraient être approuvées par correspondance en 2000

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	6
Nombre de Recommandations destinées à être approuvées par correspondance (estimation)	7	23	18	10	4	17	37

TABLEAU 4-2

### Aide aux Présidents pour l'élaboration de leur rapport

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	6
Nombre de pages des rapports des Présidents (estimation)	300	350	900	300	1 000	900	1 000

## Charge de travail prévue

- Nombre de Lettres circulaires et autres documents administratifs: 370 pour un total de 1 500 pages (estimation).
- Charge de travail supplémentaire prévue par Commission d'études.

TABLEAU 5

**Charge de travail prévue par Commission d'études**

<b>Commission d'études</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
Nombre de pages à traiter	2 800	1 960	3 500	2 100	7 000	2 800	7 000
Nombre de documents à enregistrer électroniquement	280	315	210	245	630	315	450
Nombre de pages de Suppléments à traiter	200 + (420)	500	450	100	600	300	2 000

NOTE - Les activités préparatoires à la Conférence liées aux GAM nouvellement constitués devraient donner lieu, selon les estimations, à la diffusion par voie électronique de 200 documents et du traitement de 2000 pages de document.

**Ressources attribuées**

TABLEAU 6

**Ressources attribuées**

<b>Commission d'études</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
Dotation budgétaire (CHF x 1 000)	273	274	307	307	512	273	785
Nombre de jours de réunions des GT, GA, etc.	54	60	32	41	58	47	77
Nombre de jours de réunions des CE	2	2	1,5	2	2	2,5	5
Mois-professionnel	3	6	6	3	8	6	8
Mois-services généraux	10	5	10	5	20	10	25

**IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

- Satisfaction des participants aux réunions des CE en ce qui concerne: l'organisation des réunions, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Exécution du programme de travail et élaboration des Recommandations avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

**4.2 Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS)**

**Résultats escomptés**

Il est trop tôt pour attendre des résultats émanant de la CS en 2000.

**Organisation**

Fournir l'appui administratif et technique requis par les groupes de Rapporteurs.

### **Documentation**

- Traitement des documents de travail et des circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.

### **Gestion**

- Aider le Président de la Commission spéciale à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de la Commission.

### **Charge de travail prévue**

- 100 pages de documents à traiter.
- 10 documents à enregistrer électroniquement.

### **Ressources attribuées**

Un mois-professionnel et un mois-services généraux.

### **IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

- Satisfaction des participants en ce qui concerne la disponibilité des informations et des documents.
- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période considérée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

## **4.3 Appui à la Réunion de préparation à la Conférence**

En application des dispositions de la Résolution UIT-R 2-2, la RPC est chargée de préparer pour l'UIT-R les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications. En 2000, la première session de la réunion de préparation à la Conférence (RPC) organisera les études préparatoires concernant la CMR-02/03 et définira les études à entreprendre pour la CMR suivante. A cette première session, on désignera pour chaque chapitre un Rapporteur chargé d'aider le Président à gérer l'élaboration et le flux des projets de contribution au rapport final.

### **Résultats escomptés**

Disponibilité en temps utile du Rapport de la RPC à la CMR-2003 ainsi que d'un plan général des procédures de travail et qu'une structure générale des chapitres à l'intention des participants.

### **Organisation**

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de la première session de la RPC.

### **Documentation**

- Traitement des documents de travail, des documents temporaires et des documents de séance, etc.
- Enregistrement électronique des documents disponibles.
- Elaboration du texte final et communication des résultats de la première session de la RPC aux participants.

### **Gestion**

- Gestion des procédures conduisant à l'approbation de la structure de rapport de la RPC à la CMR-2000, assortie d'avis au Président de la RPC.

- Coordination des études entre les réunions (par exemple, via des groupes de correspondance, etc.).
- Coopération avec le Président de la RPC et les Rapporteurs chargés des différents chapitres pour déterminer un plan de travail et gérer le budget.

#### **Charge de travail prévue**

- 400 pages de documents à traiter (estimation).
- 20 documents à enregistrer électroniquement (estimation).

#### **Nombre de jours de réunions**

- Deux pour la première session de la RPC.

#### **Ressources attribuées**

Un mois-professionnel et un mois-services généraux.

#### **IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

- Satisfaction des participants à la RPC en ce qui concerne: l'organisation de la réunion, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Communication des résultats de la première session de la RPC aux participants d'ici au 1er juillet 2000.

### **4.4 Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2000 (AR-2000)**

#### **Résultats escomptés**

Aux réunions des Commissions d'études:

- Approbation de projets de Recommandations et d'autres textes élaborés en 1999 en vue de leur soumission à l'AR-2000: Série F: 24; Série SF: 6.

Aux réunions des Groupes de travail:

- Approbation finale des projets de Recommandations en ce qui concerne les questions relevant de la RPC-99 en vue de leur soumission à l'AR-2000 par le Président de la Commission d'études compétente, en application du § 10.1.3 de la Résolution UIT-R 1-2 (Série F: 16; Série SF: 5).

#### **Organisation**

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de l'AR-2000.

#### **Documentation**

- Traitement des documents de travail (roses et blancs) et des circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.
- Elaboration de textes révisés pour l'AR compte tenu des décisions des AR et des CMR précédentes et de la PP-98.

#### **Gestion**

- Gestion des procédures conduisant à l'approbation des Résolutions, Recommandations, Questions et Vœux, assortie d'avis aux différents Présidents.
- Aider les Présidents des CE à élaborer leur rapport à l'AR-2000.

### **Charge de travail prévue**

- 250 pages de documents à traiter.
- 25 documents à enregistrer électroniquement.

### **Ressources attribuées**

Un mois-professionnel et 0,5 mois-services généraux.

### **IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

## **4.5 Appui à la réunion des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études qui se tiendra en l'an 2000**

### **Résultats escomptés**

A la réunion des Présidents des Commissions d'études:

- Définition du plan de travail des Commissions d'études compte tenu des décisions de la CMR-2000.
- Finalisation du calendrier des réunions pour les mois suivants.

### **Organisation**

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de la réunion.

### **Documentation**

- Traitement des documents de travail et des circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.
- Préparation du détail du ou des projet(s) de calendrier des réunions.

### **Gestion**

- Aider les Présidents des Commissions d'études à définir le plan de travail de leur Commission.
- Aider les Présidents des Commissions d'études à gérer le budget de leur Commission.

### **Charge de travail prévue**

- 150 pages de documents à traiter.
- 60 documents à enregistrer électroniquement.

### **Ressources attribuées**

1,5 mois-professionnel et 0,5 mois-services généraux.

### **IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

#### **4.6 Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études**

##### **Résultats escomptés**

- Satisfaction des clients.
- Amélioration de l'image des Commissions d'études de l'UIT-R.
- Encourager la dissémination des textes de l'UIT-R.

##### **Brève description des activités connexes**

Fourniture d'une assistance technique et administrative dans des domaines d'activité des Commissions d'études en réponse à des demandes de Membres de l'UIT et d'autres parties par téléphone, télécopie, courrier électronique, etc., ou lors de visites dans les locaux de l'UIT.

##### **Ressources attribuées**

Quatre mois-professionnel et cinq mois-services généraux.

#### **5 Règles de procédure: examen des conclusions, études spéciales**

En 1999, il a été publié un volume complet de Règles de procédure incorporant les résultats d'un examen des règles par le RRB, en complément de l'application provisoire du nouveau Règlement des radiocommunications à compter du 1er janvier 1999. On attend du RRB qu'il poursuive l'examen des règles de procédures sur la base de l'expérience progressivement accumulée dans l'application du Règlement des radiocommunications. Les examens sont complétés par l'application de nouvelles procédures aux termes de l'article S13.

Les besoins dépendent en partie des propositions et des demandes d'examen émanant des administrations. D'autres besoins pourraient également découler de la CMR-2000.

L'appui général fourni au RRB couvre, au coup par coup, l'assistance fournie par le personnel professionnel et 10 mois-services généraux. On estime à trois mois-professionnel et à un mois-services généraux les ressources nécessaires pour les examens *ad hoc* des Règles de procédure.

#### **6 Groupe consultatif des radiocommunications**

Le GCR se réunira en janvier 2000 pour examiner de nouveau les priorités et stratégies de l'UIT pour l'année nouvelle et il sera par ailleurs appelé à se prononcer sur la première version du projet de Plan opérationnel pour l'an 2000 qui sera soumis au Conseil à sa prochaine session. L'ordre du jour couvrira notamment la réforme de l'UIT, le processus des CMR, le statut des membres associés, le volume et le coût de la documentation, etc. Le Bureau apportera son soutien à l'activité du GCR liée à la soumission de documents, comme le présent Plan opérationnel, et en lui fournissant une assistance administrative. Les avis que fournira le GCR au Directeur devraient contribuer à améliorer les services fournis aux Etats Membres et aux Membres du Secteur.

On estime à deux mois-professionnel et un mois-services généraux l'assistance nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi d'une réunion du GCR par an.

#### **7 Séminaires et préparation des conférences**

##### **7.1 Séminaires du Bureau des radiocommunications**

Le Bureau organisera en 2000 les deux séminaires régionaux suivants:

- Séminaire régional pour la Région 3, Islamabad (Pakistan);
- Séminaire mondial, Genève.

Environ 30 documents seront produits dans les langues requises.

## **7.2 Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72 (CMR-97))**

Une réunion de préparation à la CMR-2000 sera organisée à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour les pays d'Afrique.

Ces activités mobiliseront environ 18 mois-professionnel et trois mois-services généraux en 2000.

**Indicateur fondamental de performance:** Elaboration et impression sur place de 100% des documents du séminaire considéré.

## **8 Elaboration des publications du BR**

### **8.1 Publications réglementaires (y compris les documents de service)**

En application des dispositions de la Résolution 30 (CMR-97), le Bureau, en 1999, a commencé de publier la circulaire internationale d'information sur les fréquences (IFIC) pour les services de Terre sur CD-ROM, publication qui englobe la liste internationale des fréquences, les circulaires hebdomadaires avec les Sections spéciales et les plans des services de Terre. Pour l'année 2000, l'IFIC couvrira également les services spatiaux et représentera la seule publication réglementaire résultant de l'application du Règlement des radiocommunications. On prévoit 25 publications de l'IFIC en 2000 (toutes les deux semaines à partir du 11 janvier 2000):

Les documents de service ci-dessous, visés dans le Règlement des radiocommunications, seront publiés en 2000:

- Liste IV (nomenclature des stations côtières): une publication complète (1 200 pages) et un Supplément (environ 150 pages);
- Liste V (nomenclature des stations de navire): une édition complète (3 000 pages) et trois Suppléments (500 pages);
- Liste VI (nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux): une édition complète (1 200 pages);
- Liste VIIA (liste des indicatifs d'appel et des identités numériques des stations utilisées dans des services maritimes): 4 Suppléments (600 pages);
- Liste VIIB (liste alphabétique des indicatifs d'appel de certaines stations): 2 Suppléments (100 pages);

On envisagera de publier ces documents de service sur CD-ROM. Environ 13 mois-professionnel et 60 mois-services généraux seront affectés à ces activités en 2000.

**Indicateur fondamental de performance:** Publication dans les délais et réaction positive des utilisateurs.

## 8.2 Autres publications

Les documents suivants seront publiés en 2000:

Publication	Support	Date	Pages (/langue)	Observations
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des Recommandations UIT-R</li> <li>Toutes les Recommandations en vigueur</li> </ul>	En ligne Papier	En cours Janvier 2000	60	Collection complète des Recommandations de l'UIT-R, y compris les éventuelles Recommandations récemment approuvées par l'Assemblée des radiocommunications ou par correspondance
	CD-ROM	Mars 2000 Sept. 2000	8 500	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations nouvelles et recommandations révisées</li> <li>Suppléments aux séries</li> <li>Collection IMT-2000</li> </ul>	En ligne	En cours	6 000	Estimation seulement
	Papier	En cours	6 000	Estimation seulement
	CD-ROM	Juillet 2000	1 000	Collection des Recommandations, Rapports et Manuels de l'UIT-T et de l'UIT-R concernant les IMT-2000
<b>Rapports</b>	En ligne Papier	En cours	300	
<b>Résolutions et Avis</b>	En ligne CD-ROM Papier	Mai 2000 Mai 2000 Mai 2000	130	Versions en ligne, CD-ROM et papier élaborées d'ici la fin de l'AR-2000
<b>Manuels</b>	Papier	Dès la date de disponibilité	1 600	Environ 2-3 Manuels attendus, selon les priorités des Départements et des Commissions d'études
<b>Actes finals</b>	En ligne CD-ROM Papier	Sept. 2000 Sept. 2000 Sept. 2000	600	
<b>Règlements des radiocommunications</b>	En ligne CD-ROM Papier	Déc. 2000	2 000	Edition 2000 du Règlement des radiocommunications
<b>Règles de procédure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mises à jour</li> </ul>	En ligne Papier	Publication trimestrielle	40	Suite aux réunions du RRB

Environ 33 mois-professionnel et 116 mois-services généraux seront affectés à cette activité en 2000.

**Indicateur fondamental de performance:** Publication dans les délais et réaction positive des utilisateurs.

## **9 Assistance aux Membres**

Comme les années précédentes, le Bureau continuera en 2000 de fournir différents types d'assistance aux administrations. Environ 2% des ressources du Bureau seront consacrées aux opérations d'assistance signalées ci-dessous.

### **9.1 Assistance particulière aux administrations des pays en développement**

En 2000, le Bureau continuera de fournir une assistance aux administrations des pays en développement pour les aider à:

- soutenir l'activité de leurs entités nationales responsables de la gestion du spectre, compte tenu du changement de structures réglementaires intervenu dans de nombreux pays;
- participer à l'activité des groupes régionaux de coordination, conformément aux dispositions de l'article S12, et en particulier aux réunions mixtes des représentants de ces groupes;
- procéder au choix de leurs fréquences.

### **9.2 Traitement des cas de brouillage préjudiciable**

Le traitement des cas de brouillage préjudiciable constitue un type particulier d'assistance qui est défini dans le Règlement des radiocommunications. Le Bureau prévoit de traiter environ 60 dossiers de ce type en 2000. Etant donné la nature de certains services ayant trait à la sécurité de la vie humaine, le Bureau a pour objectif de traiter ces cas dans un délai de 48 heures.

### **9.3 Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification et de modification des Plans**

L'article S13 du Règlement des radiocommunications prévoit toute une gamme de possibilités d'assistance aux administrations lorsque celles-ci éprouvent des difficultés à appliquer les procédures des articles S9 et S11 et les appendices S30, S30A et S30B. Des dispositions analogues s'appliquent en ce qui concerne les procédures de l'article S12, des appendices S25 et S26 et de plusieurs Accords régionaux.

L'assistance du Bureau est fournie dans le cadre de réunions bilatérales de coordination des systèmes spatiaux et, toujours pour ce qui est des affaires spatiales, sous forme de réunions et de missions de formation.

Les demandes d'assistance reçues peuvent être classées en deux catégories. Tout d'abord, les demandes d'assistance dans la coordination des stations spatiales au titre de l'article S9 et des Résolutions 46 et 33. En 1999, environ 50 demandes de ce type ont été reçues mais, en décembre 1999, 58 dossiers étaient en instance. On prévoit une augmentation considérable en 2000, tout particulièrement en raison de l'augmentation du rythme de traitement des dossiers de coordination au cours de l'année.

En second lieu, le Bureau fournit son assistance aux administrations en matière de coordination des assignations de fréquence faites aux stations terriennes fonctionnant avec des satellites OSG ou non-OSG par rapport aux services de Terre d'autres administrations. Cette activité suppose la réalisation des tâches suivantes:

- identification de la nature de l'assistance (absence de réponse, absence de décision, désaccord ou autre raison);

- vérification des données au titre de l'appendice S4 pour voir si elles sont complètes;
- examen technique pour identifier les administrations avec lesquelles la coordination s'impose;
- rédaction et envoi des correspondances.

En 2000, le nombre total de demandes d'assistance devrait être de l'ordre de 120, soit 55 demandes non encore traitées en totalité à la fin 1999 et 65 nouvelles demandes prévues pour l'année nouvelle. Par ailleurs, environ 63 stations terriennes déjà enregistrées dans le Fichier de référence sont exploitées dans des bandes actuellement attribuées pour fonctionnement en bande inverse, de sorte que le Bureau doit établir la zone de coordination d'émission pour ces stations terriennes sur la base des Recommandations existantes.

Les ressources affectées à ces activités devraient être de l'ordre de 20 mois-professionnel et de 20 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** Toutes les demandes d'assistance doivent être traitées immédiatement et suivies d'effet dans les meilleurs délais. Environ 60 dossiers de demande d'assistance seront traités en 2000.

#### **9.4 Assistance à des entités non Membres du Secteur**

Quotidiennement, un nombre élevé d'exploitations, de compagnies privées et même de particuliers demandent l'aide du Bureau et des éclaircissements concernant des dispositions réglementaires et administratives du Règlement des radiocommunications. Le Bureau s'efforcera de répondre à ces demandes pour autant qu'elles ne gênent pas excessivement le travail prioritaire exposé dans le présent Plan opérationnel.

## **10 Coopération**

### **10.1 Coopération avec l'UIT-D**

#### **10.1.1 Activités des commissions d'études**

##### **Résultats escomptés**

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-D.
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions de développement, ce qui les aide ensuite à planifier leurs programmes de travail.

##### **Brève description des activités connexes**

Le contact sera maintenu entre le BR et le BDT dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en particulier en ce qui concerne les questions consacrées par l'UIT-D:

- à des études en cours à l'UIT-R, présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;
- à certaines techniques présentant un intérêt particulier (déterminées par la CE 2 de l'UIT-D);
- aux Manuels;
- à la dimension économique de la gestion du spectre.

Le Bureau collaborera à l'étude des Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-D aux termes du Plan d'action de La Valette. Cette collaboration consistera par ailleurs à étudier et à mettre en œuvre des moyens efficaces d'appui aux pays en développement pour l'élaboration d'un rapport sur les utilisations actuelles et prévisibles du spectre des fréquences radioélectriques (Résolution 9 (CMDT-98)).

### **Charge de travail prévue**

Le BR:

- participera aux réunions des Commissions d'études et des Groupes de Rapporteurs de l'UIT-D ainsi qu'à celles du GCDT;
- assurera une liaison appropriée entre l'UIT-D et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R;
- fournira, sur demande, avis et assistance aux pays sur des questions comme la propagation et la gestion du spectre.

### **Ressources attribuées**

Trois mois-professionnel.

### **IFP proposés et bilan escompté à la fin de la période**

Satisfaction des pays en développement et bénéfice pour eux de participer aux études de l'UIT-R les intéressant.

#### **10.1.2 Projets de gestion du spectre à long terme**

##### **Résultats escomptés**

Parallèlement aux efforts déployés dans le cadre des activités des commissions d'études, le Bureau, guidé en ce sens par le Groupe consultatif de radiocommunications, cherchera, en collaboration avec le BDT, à promouvoir des projets à long terme visant à aider les pays en développement à instituer un cadre de réglementation et à maîtriser la gestion du spectre.

Il s'agira essentiellement de combiner les efforts du BR et ceux du BDT en vue:

- 1) D'aider les pays en développement:
  - à exploiter en commun les connaissances théoriques et pratiques accumulées dans le domaine des structures de réglementation ainsi que des outils de gestion nationale du spectre qui seraient adaptés;
  - à faciliter la mise en place d'instances nationales appropriées de gestion nationale du spectre;
  - à se préparer en vue des réunions internationales sur la gestion du spectre.
- 2) De parvenir, avec davantage d'efficacité:
  - à déterminer les besoins des pays dans le domaine de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques;
  - à élaborer des plans à long terme et des plans à court terme permettant de répondre aux besoins des pays;
  - à localiser des spécialistes hautement qualifiés susceptibles de se rendre en mission sur le terrain;
  - à collaborer avec le BDT pour ce qui est des achats d'équipements/d'installations;
  - à assurer le suivi et la continuité qui s'imposent.

## **Volume de travail prévu**

Ce programme évoluera au cours de l'exercice. Un certain nombre de réunions auxquelles participeront le BDT et d'éminents représentants de la communauté des radiocommunications permettrait de constituer une base de données de ressources et de connaissances techniques. Un ou deux pays pilotes seraient retenus pour la validation du concept. Le travail se fera essentiellement par échange de messages électroniques/de télécopies.

## **Ressources attribuées**

Trois mois-professionnel.

**Indicateur fondamental de performance:** Lancement de deux projets à long terme en 2000.

## **10.2 Coopération avec l'UIT-T**

### **Résultats escomptés**

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-T.
- Assurer la compatibilité entre les Recommandations UIT-R et les Recommandations UIT-T relatives au réseau public (c'est-à-dire, dans les domaines de la HNS et de l'ATM ainsi qu'en ce qui concerne les objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité).
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions présentant un intérêt pour les deux Secteurs afin de les aider à planifier leurs programmes de travail.

### **Brève description des activités connexes**

Le contact sera maintenu entre le BR et le TSB dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en ce qui concerne en particulier:

- les études en cours à l'UIT-R dans les domaines suivants: téléphonie mobile, radiodiffusion numérique, services fixes par satellite et de Terre, applications des accès hertziens, etc.; certains Groupes de coordination intersectorielle (GCI) sont déjà opérationnels pour certaines questions concernant les satellites et les IMT-2000. La coordination spécifique des travaux est assurée entre les Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R et les Commissions d'études 9, 12 et 16 de l'UIT-T;
- la politique commune en matière de droits de propriété intellectuelle.

### **Charge de travail prévue**

Le BR:

- participera aux réunions du GCNT;
- assurera, au besoin, une liaison appropriée entre l'UIT-T et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R.

## **Ressources attribuées**

Deux mois-professionnel.

## **10.3 Coopération entre organes consultatifs**

Les responsables des organes consultatifs des trois Secteurs maintiennent entre eux un contact régulier garant d'une coordination efficace.

## **10.4 Coopération avec les organisations internationales ou régionales**

### **Résultats escomptés**

- Encourager le dialogue entre des organisations ayant des intérêts communs.
- Aider à une meilleure coordination, en vue de mieux préparer des manifestations telles que les CMR.
- Tenir l'UIT-R informé des activités correspondantes d'autres organisations pour l'aider à planifier ses programmes de travail.
- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et d'autres organisations internationales.

### **Brève description des activités connexes**

Le BR continuera d'entretenir des contacts et de coopérer avec:

- Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS).
- L'OMI, IMSO, Cospas-Sarsat, le CICR et l'OACI en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traités.
- L'APT, la CEPT, la CITEEL, l'OMM, l'UPAT, etc., notamment en vue de bien préparer la CMR-2000.
- L'ABU, l'ASBU, l'UER, l'Union mondiale de radiodiffusion, la CEI, l'ETSI, l'ISO, la RCC, etc.
- Les Commissions de l'URSI ainsi qu'avec les responsables des projets RAST et COST qui présentent un intérêt pour les études de l'UIT-R.

### **Charge de travail prévue**

Le BR, dans la limite des ressources disponibles et compte tenu des autres activités du l'UIT-R:

- participera aux réunions présentant pour lui un intérêt où il soumettra des rapports sur l'activité de l'UIT;
- participera à des séminaires auxquels il détachera, sur demande, des conférenciers.

### **Ressources attribuées**

Deux mois-professionnel.

## **11 Services internes au BR**

### **11.1 Appui informatique**

La maintenance des systèmes informatiques utilisés pour le traitement des notifications des systèmes de Terre et spatiaux sera assurée selon les besoins. Le passage au nouvel environnement client/serveur dans le domaine spatial a été mené à bien pendant la période considérée. En conséquence, le travail de maintenance sera comparativement moindre dans le domaine spatial et dans le domaine de Terre et un surcroît de travail sera consacré à améliorer encore les systèmes afin d'accroître la productivité et de réduire les retards au niveau des demandes de coordination de réseaux à satellite.

Tous les utilisateurs du BR bénéficieront, en permanence, des améliorations apportées tant aux matériels qu'aux logiciels pour maintenir l'environnement de travail au niveau le plus élevé possible. Les serveurs propres au BR seront mis à jour et le BR continuera d'apporter son assistance

technique à ses utilisateurs pour les aider à créer de nouveaux progiciels et à les utiliser. La planification des ressources continuera, de son côté également, à être menée en étroite coopération avec le Département IS.

Un travail considérable sera fait pour maintenir à jour, et aussi conviviale que possible, la section UIT-R des pages Web des utilisateurs de l'UIT.

Environ 45 mois-professionnel et 10 mois-services généraux seront affectés à toutes ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Bon fonctionnement des logiciels et matériels et satisfaction des utilisateurs.

## 11.2 Appui général

L'appui aux activités du BR consiste à:

- appuyer l'organisation des réunions de l'UIT-R pour que les installations idoines soient fournies aux Membres afin que toutes les réunions du Secteur des radiocommunications soient une réussite;
- prendre en charge le Web/EDH en fournissant aux Membres participant aux activités du Secteur des radiocommunications des installations électroniques de traitement en ligne des documents ainsi qu'en créant/maintenant des services en ligne du BR via les pages Web correspondantes;
- en gérant et archivant le courrier, entrant et sortant, du BR (courrier de surface, télécopies, courrier électronique) pour que les courriers entrants soient remis à leurs destinataires au BR en un temps très court et que les courriers sortants soient enregistrés avec précision, pour qu'on puisse facilement les retrouver par la suite;
- aider le Directeur dans sa fonction de gestion interne du BR:
  - en vérifiant toutes les dépenses du Secteur des radiocommunications par rapport au budget disponible pour 2000-2001, en en assurant le suivi et en faisant rapport aux organes de l'UIT-R intéressés (CVC, GCR, AR/CMR, ...);
  - en planifiant l'utilisation des ressources humaines au BR par rapport au tableau des emplois et aux ressources financières ainsi que d'autres tâches administratives, et en en assurant le suivi.

Les ressources humaines affectées à ces tâches seront d'environ 10 mois-professionnel et 95 mois-services généraux en 2000.

## 12 Récapitulation des ressources

### 12.1 Ressources budgétaires

Coûts directs, <i>en milliers de francs suisses</i>	Budget 2000	Budget 2001
Conférences mondiales des radiocommunications	2 467	
Assemblées des radiocommunications	380	
Comité du Règlement des radiocommunications	376	524
Comité consultatif des radiocommunications	115	115
Réunions des Commissions d'études	1 541	1 871
Bureau	27 482	25 267
Publications	1 511	1 282
<b>TOTAL</b>	<b>34 149</b>	<b>29 327</b>

Coût de la documentation (années 2000 et 2001)	Nombre de pages			Milliers de francs suisses
	Traduction	Transcription	Reproduction	Coût de la documentation
Conférence mondiale des radiocommunications	8 474	23 017	26 345 000	3 724
Assemblée des radiocommunications	875	1 477	1 000 000	241
Comité du Règlement des radiocommunications	775	1 000	1 000 000	207
Groupes consultatifs des radiocommunications	320	700	400 000	97
Commissions d'études des radiocommunications	8 725	20 379	15 828 000	3 006
Séminaires	460	750	410 000	118
Bureau des radiocommunications	4 198	1 950	2 416 000	974
Publications			11 665 000	630
<b>TOTAL</b>	<b>23 827</b>	<b>49 273</b>	<b>59 064 000</b>	<b>8 997</b>

## 12.2 Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR

ACTIVITÉS	Catégorie P/D mois-fonctionnaire	Catégorie G mois-fonctionnaire
Services spatiaux	393	302
Services de Terre	245	161
Commissions d'études	51	88
Comité du Règlement des radiocommunications	3	11
Groupe consultatif des radiocommunications	2	1
Séminaires	18	3
Elaboration des publications	46	176
Assistance aux Membres	20	20
Coopération	10	0
Services internes du BR	55	105
Tâches non ventilées	7	57
<b>TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>924</b>

Compte tenu de l'expérience passée, environ 231 mois-fonctionnaire seront absorbés par les congés annuels normaux et les congés maladie consommeront environ 71 mois-fonctionnaire. Il est prévu de consacrer environ 49 mois-fonctionnaire à la formation en cours d'emploi.

## 12.3 Gestion générale

Le Comité de gestion des radiocommunications (RMC) se réunit à intervalles réguliers, au moins une fois tous les quinze jours, et des réunions de gestion départementales se tiendront en complément.

---